

entretien avec nadine giauque et jean-marc böhlen

pédagogie spécialisée: vers une pluralité des acteurs

mehdi mokdad

D

Depuis la votation de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) du 1^{er} septembre 2015, qui tend à faciliter l'intégration des enfants à besoins spécifiques en classe, et à quelques mois de son entrée en vigueur, nous avons voulu faire le point sur son impact sur les mentalités à la HEP Vaud, et plus largement dans le monde scolaire vaudois. Rencontre avec Nadine Giauque, responsable de la filière Pédagogie spécialisée (PS) à la HEP Vaud et professeure formatrice, et avec Jean-Marc Böhlen, collaborateur scientifique au sein de la même filière.

Vous représentez la filière PS, dont la diversité a toujours été la colonne vertébrale en quelque sorte. Que pouvez-vous nous dire de l'impact de la LPS sur la HEP Vaud et le terrain depuis sa votation, en 2015 ?

Nadine Giauque À la HEP, on remarque que l'accueil de la diversité s'est élargi, il ne concerne plus seulement la filière PS. Par exemple, de plus en plus de formateurs de notre filière interviennent dans les filières d'enseignement ordinaire, telles que la filière Bachelor préscolaire et primaire (BP) ou encore pour le Secondaire I; cela démontre une prise de conscience globale sur ce sujet, qui a été fortement aidée par la votation de la LPS.

Pour ce qui est de l'école ordinaire, on constate une certaine amplification de l'accueil d'élèves à besoins particuliers dans les classes depuis 2015. Néanmoins, ce phénomène dépend encore beaucoup de la volonté des établissements et des directions, car pour le moment, la LPS n'a

toujours pas de règlement d'application. En effet, la Conseillère d'État Cesla Amarelle a souhaité revoir son application afin de promouvoir une vision à 360 degrés, en impliquant tous les acteurs.

Au niveau des institutions spécialisées, les changements ne sont pas spécialement grands, si ce n'est que la population des élèves en institution en est péjorée; du fait de la volonté d'inclure de plus en plus d'enfants à besoins particuliers en école ordinaire, les enfants qui restent en institution sont forcément des enfants avec des troubles très importants.

Jean-Marc Böhlen J'ajouterai encore qu'un des changements majeurs qu'a engendrés la LPS est que, dorénavant, la prise en charge des enfants à besoins particuliers ne se fait plus seulement durant le temps de la scolarité obligatoire, mais de 0 à 20 ans. La PS s'occupe de l'enfant avant son entrée à l'école, mais aussi après; le soutien est donc d'une durée sensiblement plus longue

et permet un meilleur encadrement et un meilleur appui.

Quels sont les changements que cette nouvelle situation induit concrètement pour l'enseignant spécialisé ?

Nadine Giauque Le mode d'ordre est: la collaboration. L'enseignant spécialisé, en classe, est amené à plus de collaboration avec l'enseignant ordinaire.

Il doit faire preuve d'adaptation, être capable d'aménager le programme en faisant preuve d'innovation et de créativité. Mais il doit aussi penser l'environnement, pour l'épanouissement de l'élève.

Sa pensée ne doit pas être monochrome, mais plurielle. Et elle doit toujours se faire en fonction de l'enfant et de ses capacités. Sa capacité d'évaluation diagnostique de la situation de l'enfant est au centre de son travail, il doit être en mesure de déterminer où il en est et de quoi il a besoin, et plus seulement de répondre aux exigences de l'enseignant ordinaire; c'est à partir de là qu'il peut élaborer un programme adapté.

La volonté est donc d'intégrer de plus en plus d'élèves à besoins spécifiques dans les classes ordinaires, mais quels sont les critères, s'il y en a, qui déterminent si un élève peut rester en classe ordinaire ?

Nadine Giauque Il n'y a pas une liste prédéfinie avec les critères répertoriés. Le but des institutions spécialisées est la réintégration de l'enfant dans le circuit ordinaire, même si, dans certains cas, cela reste difficile. Ce qui empêcherait un enfant de rejoindre l'école ordinaire, ou alors le ferait quitter celle-ci, serait par exemple trop d'années de retard accumulées sur le programme, ou

encore de trop gros troubles du comportement, qui engendreraient un risque pour les autres et pour lui-même.

On peut encore citer une déficience intellectuelle avérée ou de gros troubles de la personnalité. Il existe néanmoins une solution intermédiaire que l'on appelle des Modules d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité (MATAS),

ce sont des lieux spécialisés dans lesquels l'élève en grande difficulté va se rendre 2 jours par semaine pendant 3 mois, dans l'idée de mise à distance, pour tenter de régler le problème et de permettre à l'enfant de réintégrer le circuit ordinaire.

Cela ne marche pas systématiquement, bien entendu, mais c'est une des solutions qui exis-

tent. Toutefois, l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les classes ordinaires, en raison de l'absence d'un règlement d'application de la LPS, dépend encore beaucoup de la bonne volonté des établissements (directeurs et enseignants), ce qui est à déplorer car cela induit que, selon votre zone géographique, vous avez plus ou moins de chances qu'un enfant à besoins particuliers soit accueilli. /

